

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 314

présenté par

M. Demilly, M. Favennec, M. de Courson, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,
M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier,
M. Santini, M. Sauvadet, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 34

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article permet à l'autorité administrative de définir un zonage spécifique, assorti d'un programme d'actions et, le cas échéant, d'obligations relatives aux pratiques agricoles, afin de protéger l'habitat d'espèces protégées. Cet article ajoute un dispositif supplémentaire, qui ne semble pas nécessaire. Cet amendement propose donc de le supprimer.